

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023  
Reçu en préfecture le 09/03/2023  
Publié le 15/03/2023  
ID : 974-249740101-20230309-2023\_007\_BC\_7-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 mars 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX MARS** à 14 h 00, le  
Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, salle de réunion  
du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de  
**M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**  
Nombre de présents : **12**  
Nombre de représentés : **2**  
Nombre d'absents : **2**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_007\_BC\_7**  
**Bilan intermédiaire du REACT-UE**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE  
- Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme  
Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal  
AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel  
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**Nombre de votants :** 0

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 février 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
13/03/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023**

**AFFAIRE N°2023\_007\_BC\_7 : BILAN INTERMÉDIAIRE DU REACT-UE**

Le Président de séance expose :

**I - Contexte et rappel du dispositif :**

Le 28 mai 2020, la Commission Européenne a proposé le train de mesures REACT-EU pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 dans les régions les plus touchées par la crise. Lors du sommet du Conseil européen, qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2020, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne ont approuvé, dans le cadre du plan de relance pour l'Europe, la stratégie dotant le programme REACT-EU d'un budget de 47,5 milliards d'euros.

Pour La Réunion, une enveloppe de 340 millions d'euros a été attribuée à l'Autorité de Gestion Région (AG) au titre du PO FEDER 2014-2020 afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages engendrés par la crise. Ces crédits ont été fléchés sur des thématiques prioritaires, telles que la santé, les investissements verts, la relance des secteurs touchés par la crise ou les services de base aux citoyens. Ce sont ainsi 27 nouvelles fiches-actions qui ont été adossées au PO FEDER 2014-2020. Parmi l'ensemble, 12 sont ouvertes aux collectivités :

<b>N°FA</b>	<b>Intitulé FA</b>
<b>10.2.5</b>	Animation et structuration des centres-villes, centres-bourgs et petites villes
<b>10.2.11</b>	Réhabilitation numérique et durable des zones d'activités
<b>10.4.4</b>	Développement du télétravail dans les collectivités dont coworking virtuel
<b>10.2.10</b>	Résilience du réseau routier
<b>10.3.1</b>	Décarbonation
<b>10.3.3</b>	Aménagements en faveur des modes doux
<b>10.3.5</b>	Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable
<b>10.1.2</b>	Réhabilitation et aménagement numérique des établissements pour personnes vulnérables
<b>10.2.8</b>	Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation
<b>10.2.9</b>	Construction, réhabilitation et extension des équipements culturels publics
<b>10.3.4</b>	Rénovation durable des centres-villes/centres-bourg- et petites villes
<b>10.4.3</b>	Développement de la culture et des apprentissages au travers d'aménagements et d'équipements numériques en faveur des élèves (primaire et secondaire) et des étudiants

Dans le cadre de ce plan de relance européen, l'Autorité de Gestion Région (AG) a exceptionnellement ouvert des fiches-actions dans des domaines/thématiques non pris en compte dans le FEDER classique. C'est notamment le cas de la fiche-action 10.2.8 qui donne la possibilité aux Communes de financer des investissements sur les établissements scolaires et les équipements sportifs utilisés par les élèves.

Les fiches « animation et rénovation des centres-villes » et seront pas reconduites sur le PO FEDER 2021-2027.

A noter également que le taux de cofinancement apporté par le REACT-UE est de 90 % (à l'exception de la fiche sur les réseaux d'eau potable limitée à 75 %).

L'un des enjeux de ce dispositif réside dans notre capacité collective à mobiliser ces crédits avant le 31 décembre 2023. Pour faciliter cette tâche, l'Autorité de Gestion Région (AG) a confié au TCO, dans le cadre d'une convention de partenariat, une mission d'animation du volet REACT-UE sur son territoire. Ce choix s'est traduit par le recrutement d'un chargé de mission financé à 100 % par la Région via les moyens de l'assistance technique spécifiquement dédiée à REACT-UE FEDER.

Un soutien à l'ingénierie technique et financière a ainsi été apporté au TCO et à ses Communes membres pour identifier, établir les dossiers et exécuter les projets éligibles à ce plan de relance européen.

Au-delà des réunions bilatérales et des échanges courriels/téléphoniques avec les directions opérationnelles/supports, des comités de suivi techniques se tiennent trimestriellement (depuis juin 2021) avec l'Autorité de Gestion Région (AG) pour échanger sur les problématiques et faire un point d'avancement sur les opérations.

## **II - Etat d'avancement du dispositif :**

### **1) Un dispositif qui impacte fortement notre territoire**

**Au 31 décembre 2022, 68 opérations représentant 48,6 M€ (montant UE) ont été déposées** auprès de La Région selon la répartition suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant UE (M€)</b>	<b>Nb opérations</b>
<b>La Possession</b>	4,88	12
<b>Le Port</b>	8,07	15
<b>Saint-Paul</b>	23,28	16
<b>Trois Bassins</b>	6,47	11
<b>Saint-Leu</b>	3,52	9
<b>TCO</b>	2,39	5

Parmi l'ensemble, 45 demandes de subventions ont été programmées (validation en Commission permanente du Conseil régional). Les dossiers restants sont en cours d'instruction ou dans les circuits de validation pour présentation à l'ordre du jour de la prochaine Commission permanente de la Région.

Sur les 68 opérations identifiées, seules 4 sont achevées et 23 sont en cours d'exécution (travaux, réception de commande). Les 41 opérations restantes démarrent au cours de l'année 2023.

En matière d'orientation des crédits, 16,4 M€ (14,76 M€ de FEDER) vont être investis sur les bâtiments scolaires et leurs équipements sportifs (FA 10.2.8) tandis que 15,09 M€ (13,29 M€ de FEDER) serviront à rénover et animer les centres-villes (FA 10.2.5 et 10.3.4).

### **Points de vigilance pour la clôture du programme :**

Bien que ce plan de relance européen soit une opportunité pour nos territoires, il requiert un niveau d'exigence et comporte des contraintes fortes imposées par l'Autorité de Gestion Région et les règlements européens ;

- L'Autorité de Gestion Région a décidé de ne **plus accepter de nouveaux dossiers** en regard d'une sur-programmation. Ainsi, les derniers dossiers recevables ont été déposés fin décembre 2022. Par ailleurs, les demandes d'avenant financier ne sont plus recevables. Seuls (au cas par cas) les avenants temporels pourraient être pris en compte ;

- L'ensemble des **pièces de marchés** devront être transmises aux guichets **instructeurs avant le 31 mars 2023** ;

- L'Autorité de Gestion Région préconise aux bénéficiaires d'exiger de la part des entreprises une **remontée des factures avant le 31 octobre 2023** afin de garantir les mandatements et le versement avant l'échéance citée ci-dessous ;

- **Les dépenses** doivent être engagées et **payées avant le 31 décembre 2023**. Au préalable, L'Autorité de Gestion Région recommande de formuler des demandes d'acomptes (dès que le bénéficiaire dispose de dépenses significatives) pour accélérer la certification et faciliter le solde de l'opération ;

- Les opérations doivent être fonctionnelles, c'est-à-dire matériellement achevées ou totalement mises en œuvre à l'issue de l'année ;

- Les bénéficiaires sont soumis à une **obligation de publicité et d'information** sur le soutien apporté par le FEDER volet REACT-UE. Cela implique d'apposer l'emblème de l'Union Européenne (drapeau), les logos « L'Europe s'engage à La Réunion » et celui de la Région (en qualité d'Autorité de Gestion) ainsi qu'une phrase type relative au REACT (« *Ce projet est financé à l'aide du fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre de la réponse de l'union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT-UE). L'Europe s'engage à la Réunion* ») sur tous les supports de communication (pièces de marchés, panneau de chantier, matériel, plaque commémorative site internet, article de presse...).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE du bilan intermédiaire du REACT UE.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président